

Distribution de : GRANDVIALA

Mende, le lundi 9 septembre 2013

Maître d'ouvrage : MAIRIE CHAZE DE PEYRE (LA)

Page 1/1

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain		LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA LOZERE LDA48, MENDE										
		Chlore total mg/LCl2	Temp. de l'eau °C	Bactériologie				Physico-chimie						
				Esché- richia coli n/100mL	Flore à 22°C n/mL	Flore à 37°C n/mL	Entéro- coques n/100mL	Conduc- tivité µS/cm	Amo- nium mg/L	Nitrites mg/L	Nitrates mg/L	pH unitépH	Dureté °F	Turbi- dité NFU
CAPTAGE GRANDVIALA RESERVOIR DE GRANDVIALA	26/08/2013 LDA48	<0,02	12	0	22	2	1	68	<0,05	<0,03	10,6	5,9	1,4	<0,2
GRANDVIALA HABITATION PARTICULIERE	26/08/2013 LDA48	<0,02	16	1	23	3	0	68	<0,05			5,9		<0,2
Limites de qualité <i>Références de qualité</i>	maximum minimum		25	0			0	1100 200	0,1	0,5	50	9 6,5		2

Conclusions

Résultats non conformes aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et conformes en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques mesurés.
Il faut cependant noter le caractère agressif de cette eau.

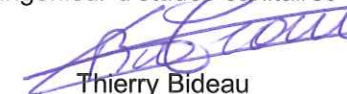
Interprétations

La dernière campagne de prélèvement a mis en évidence un léger dépassement des limites de qualité bactériologiques de l'eau distribuée. Je vous demande donc de mettre en oeuvre les préconisations ci-dessous.
Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Préconisations

Je vous rappelle que vous devez effectuer un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code).
Dans l'hypothèse où ces opérations ont déjà été faites, je vous demande de réaliser une désinfection 'choc' au réservoir de tête (au minimum un berlingot d'extrait de javel pour 30 m3) suivie d'une purge abondante sur l'ensemble du réseau.
Engager la procédure d'autorisation des ressources en eau (établissement des périmètres de protection...).

Pour La déléguée territoriale de la Lozère,
l'ingénieur d'études sanitaires



Thierry Bideau